

VESTCOR

2024

RAPPORT SUR
L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	4
PLAN DE PARTICIPATION ACTIVE	4
Engagement et collaboration	5
Activités entourant le vote par procuration	7
Statistiques générales des votes par procuration en 2023	7
INTÉGRATION DANS LES PROCESSUS DE GESTION DES PLACEMENTS	8
Intégration des informations ESG	8
INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU CLIMAT (CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GTIFCC)	12
Gouvernance	14
Stratégie	15
Gestion de risques	16
Cibles et calculs d'empreinte carbone pour 2023	18
Remarques sur les calculs d'empreinte carbone	22



140, rue Carleton
bureau 400
Fredericton, N.-B. E3B 3T4

(506) 453-2296

[Vestcor.org](https://vestcor.org)

INTRODUCTION

Les clients de placement de Vestcor sont principalement des fonds de pension et des fonds de dotation qui ont besoin d'une source de rendement stable et durable à long terme. Il nous faut donc absolument les gérer de manière proactive et responsable en investissant dans des entreprises durables.

Nous exerçons des pressions pour que les entreprises dans lesquelles nous investissons fournissent des rapports et des informations détaillées sur leur exposition aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que sur leurs initiatives stratégiques et leurs processus de gouvernance permettant d'atténuer ces risques, d'appliquer les pratiques exemplaires reconnues dans le monde et d'atteindre les objectifs des autorités réglementaires.

Pour continuer à maximiser la valeur à long terme des fonds sous sa responsabilité, Vestcor a aussi établi des lignes directrices sur l'investissement responsable (vestcor.org/lignesdirectrices). Ces lignes directrices, qui fournissent un cadre d'analyse des facteurs liés aux risques ESG dans les processus de gestion des placements, ont été examinées et approuvées par le Conseil d'administration de Vestcor Inc.

Vestcor présente avec fierté son troisième rapport sur l'investissement responsable.

Répondant au principe fondamental de « transparence » énoncé dans les Lignes directrices sur l'investissement responsable, il est formaté conformément à nos autres principes fondamentaux d'investissement responsable, à savoir « la participation active et l'engagement » ainsi que « l'intégration des informations ESG » dans les processus de gestion des placements en vigueur chez Vestcor. Il nous permet également de comparer nos progrès annuels aux buts, aux objectifs ou aux cibles qui peuvent être fixés par nos clients, les organismes de réglementation qui nous régissent et d'autres interlocuteurs.

D'ailleurs, ce rapport traite principalement de nos activités menées en 2023. Nous avons l'intention de continuer à en actualiser le contenu et à le publier annuellement.



ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le comité sur l'investissement responsable de Vestcor fonctionne sous la direction du chef des placements et a pour mandat d'examiner toutes les activités liées à l'investissement responsable. Le comité est constitué du président et chef de la direction, du vice-président de chaque équipe de placement et de la directrice des risques. Un analyste de recherche expérimenté fait office de secrétaire des séances du comité.

Les activités du comité comprennent (sans toutefois s'y limiter) l'élaboration et la gestion du programme d'investissement responsable de Vestcor ainsi que de surveiller le vote par procuration. Il doit aussi informer régulièrement Vestcor de l'évolution des tendances, directives et règlements en vigueur et passer en revue les rapports de chaque équipe de placement résumant la manière dont les considérations ESG ont été prises en compte dans la gestion des placements sous leur responsabilité. Pour ce faire, le comité examine un éventail de sources de données ESG et d'outils d'analyse pour déterminer leur applicabilité dans le processus d'investissement de Vestcor.

Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année pour superviser les votes par procuration de Vestcor, pour examiner les tendances en matière d'actionnariat actif et de placement responsable dans diverses catégories d'actifs ainsi que pour surveiller l'exposition au risque carbone au sein de divers portefeuilles.

LES MEMBRES DU COMITÉ COMPRENENT :

- Chef des placements
- Président et chef de la direction
- Vice-président de chaque équipe de placement
- Directrice des risques
- Analyste de recherche expérimenté

PLAN DE PARTICIPATION ACTIVE

Vestcor adopte une approche de gestion active des placements tant en création de portefeuilles qu'en placements individuels. Nos équipes internes de gestion des placements et des risques tiennent compte des objectifs d'investissement responsable lors de leur vérification initiale des placements et dans leurs activités de surveillance continue des placements. Une telle vigilance s'impose également lorsque des gestionnaires externes sont associés à des projets de placement.

Nos lignes directrices d'investissement responsable guident notre approche de gestion active des placements et sont censées conduire à de meilleurs rendements de placement ajustés au risque qu'une approche de gestion plus passive. Elles nous permettent également de veiller à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons disposent de politiques de gouvernance solides, d'équipes de gestion diversifiées

et de procédures de gestion des risques appropriées pour définir et gérer les risques inhérents à leurs activités.

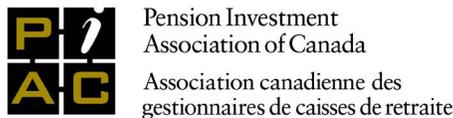
Nous sommes convaincus qu'une approche active d'analyse et d'engagement conduira à de meilleurs résultats de placement à long terme pour nos clients. Comme nous l'avons mentionné dans nos LDIR, notre approche de participation active est plus efficace que les processus de désinvestissement général ou de sélection par exclusion. Cela dit, il est possible que la direction détermine que des investissements dans certaines entreprises ou certains secteurs ne serviraient pas les objectifs de placement à long terme de nos clients et qu'ils doivent donc être évités.

Cette approche active joue par ailleurs un rôle important dans le repérage d'occasions de placement à long terme attrayantes, notamment dans le domaine de la réduction des émissions de carbone.



ENGAGEMENT ET COLLABORATION

Vestcor est membre actif des associations nationales suivantes du secteur des pensions et des placements :



Ces relations nous permettent de collaborer avec d'autres gestionnaires institutionnels de régimes de pension sur des enjeux d'investissement responsable pour, ensemble, tirer parti de notre influence et de nos participations respectives en vue d'améliorer la responsabilité ESG à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Le plus récent rapport annuel d'engagement de CCGG, la coalition canadienne pour une bonne gouvernance, illustre les avantages de ce type de collaboration (ccgg.ca/engagement-program). Son évaluation des effets de l'engagement en 2023 révèle qu'environ 82 % des conseils d'administration des sociétés qu'elle a consultées en 2021 au nom de ses membres signalent au moins un changement positif notable en ce qui concerne leurs politiques et leurs pratiques de gouvernance ou la divulgation d'informations.



Vestcor est désormais signataire des *Principes pour l'investissement responsable* (PIR), des Nations Unies. Ces six principes ambitieux¹ cimentent un réseau international d'institutions financières soutenu par les Nations Unies, qui collaborent pour incorporer les critères ESG dans les pratiques de placement. En devenant signataire, nous avons pris l'engagement suivant :

Engagement des signataires

« Il est de notre devoir, en tant qu'investisseurs institutionnels, d'agir dans l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires. C'est en cette qualité de fiduciaire que nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et au fil du temps).

Nous reconnaissons également que l'application de ces Principes est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs plus larges de la société. Par conséquent, nous prenons les engagements suivants dès lors qu'ils sont en phase avec nos responsabilités fiduciaires :

- **1^{er} PRINCIPE** : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
 - **2^e PRINCIPE** : Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
 - **3^e PRINCIPE** : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
 - **4^e PRINCIPE** : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
 - **5^e PRINCIPE** : Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
 - **6^e PRINCIPE** : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.
- Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, conscients de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans les pratiques de placement. Le processus a été lancé par le Secrétaire général des Nations Unies.

En adhérant à ces principes, nous nous engageons publiquement, en tant qu'investisseurs, à les adopter et à les mettre en œuvre, dans la mesure où ils sont compatibles avec nos responsabilités fiduciaires. Nous nous engageons également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des principes au fil du temps. Nous croyons que ces principes amélioreront notre capacité à respecter nos engagements envers nos bénéficiaires et à mieux harmoniser nos activités de placement avec les intérêts généraux de la société.

Nous encourageons les autres investisseurs à adopter ces principes. »

¹ <https://www.unpri.org/download?ac=10965>



ACTIVITÉS ENTOURANT LE VOTE PAR PROCURATION

Pour un investisseur, le vote actif par procuration peut être très efficace pour exprimer son point de vue sur la façon dont l'entreprise gère les risques ESG à long terme. Vestcor a établi une série de « directives de vote par procuration » dans ses LDIR et a retenu les services de la société de conseil Glass Lewis pour l'aider dans les analyses guidant ses décisions finales de vote par procuration.

De plus, Vestcor communique ses lignes directrices d'investissement responsable à ses relations et partenariats de gestion externe. Nous examinons et discutons activement de notre processus de vote par procuration avec ces relations au cours du processus de vérification initiale et nous exigeons au besoin que les gestionnaires externes nous soumettent leur historique annuel de vote par procuration, lequel est ensuite passé en revue par la direction de Vestcor afin de veiller au respect des principes généraux inclus dans nos lignes directrices.

STATISTIQUES GÉNÉRALES DES VOTES PAR PROCURATION EN 2023

Le tableau suivant présente une ventilation des activités de vote par procuration de Vestcor pour les actions d'entreprises cotées en bourse détenues en 2023. Ces votes ont été exercés conformément aux « principes » exprimés dans nos LDIR :

- 01** | Traitement égal de tous les actionnaires (p. ex. droits de vote, attributs et divulgations d'informations);
- 02** | Pratiques efficaces et exemplaires de gouvernance indépendante et de divulgation;
- 03** | Objectifs à long terme de création de valeur et de soutien du développement durable.

CATÉGORIE	NOMBRE DE PROPOSITIONS	CONTRE LA GESTION
Environnement	184	20 %
Social	1 070	17 %
Gouvernance (en général)	3 508	11 %
Gouvernance (indépendance du conseil)	25 936	8 %
Gouvernance (rémunération des administrateurs)	887	7 %
Gouvernance (rémunération des dirigeants)	4 023	17 %
Gouvernance (structure du capital)	4 007	9 %
Autres domaines	99	59 %
Totaux	39 714	10 %

Dans l'ensemble, le soutien des actionnaires pour toutes les affaires soumises à un vote s'est maintenu à environ 90 %, comme les années précédentes, mais le soutien des actionnaires pour les propositions concernant la composition du conseil d'administration et la présidence indépendante du conseil d'administration ont semblé augmenter au cours des réunions suivies par Vestcor. L'année 2023 marque la deuxième année depuis la mise en oeuvre par la SEC de sa *Universal Proxy Rule* (règle universelle sur les procurations).

Globalement, le sentiment lié aux critères ESG semble s'estomper quelque peu, en particulier sur certains marchés mondiaux, et en 2023, les propositions relatives aux critères ESG (généraux) représenteront une part nettement moins importante de l'ensemble des propositions.



INTÉGRATION DANS LES PROCESSUS DE GESTION DES PLACEMENTS

Vestcor intègre des informations ESG dans ses processus de diligence et de surveillance de développement des portefeuilles et de sélection des placements. Les informations ESG sont généralement obtenues par nos équipes de gestion des placements en contact direct avec des dirigeants de sociétés de placement et par le biais d'autres ressources telles que les publications générales du secteur, les directives réglementaires, des recherches et des analyses du secteur et des bases de données spécialisées.

En outre, les dirigeants de Vestcor participent activement à de nombreuses associations sectorielles et ont noué des relations de travail avec de multiples organisations nationales de pairs. Ces relations constituent des références efficaces pour échanger des procédures opérationnelles, des évaluations et des pratiques exemplaires en ce qui concerne les placements responsables.

INTÉGRATION DES INFORMATIONS ESG

Le personnel interne de gestion des placements chez Vestcor effectue des vérifications préalables qui guident les décisions de placement, lesquelles tiennent compte des enjeux ESG. Ces vérifications préalables comprennent généralement une analyse des documents publics et des rapports de recherche indépendants disponibles ainsi que des contacts directs avec les dirigeants de l'entreprise.





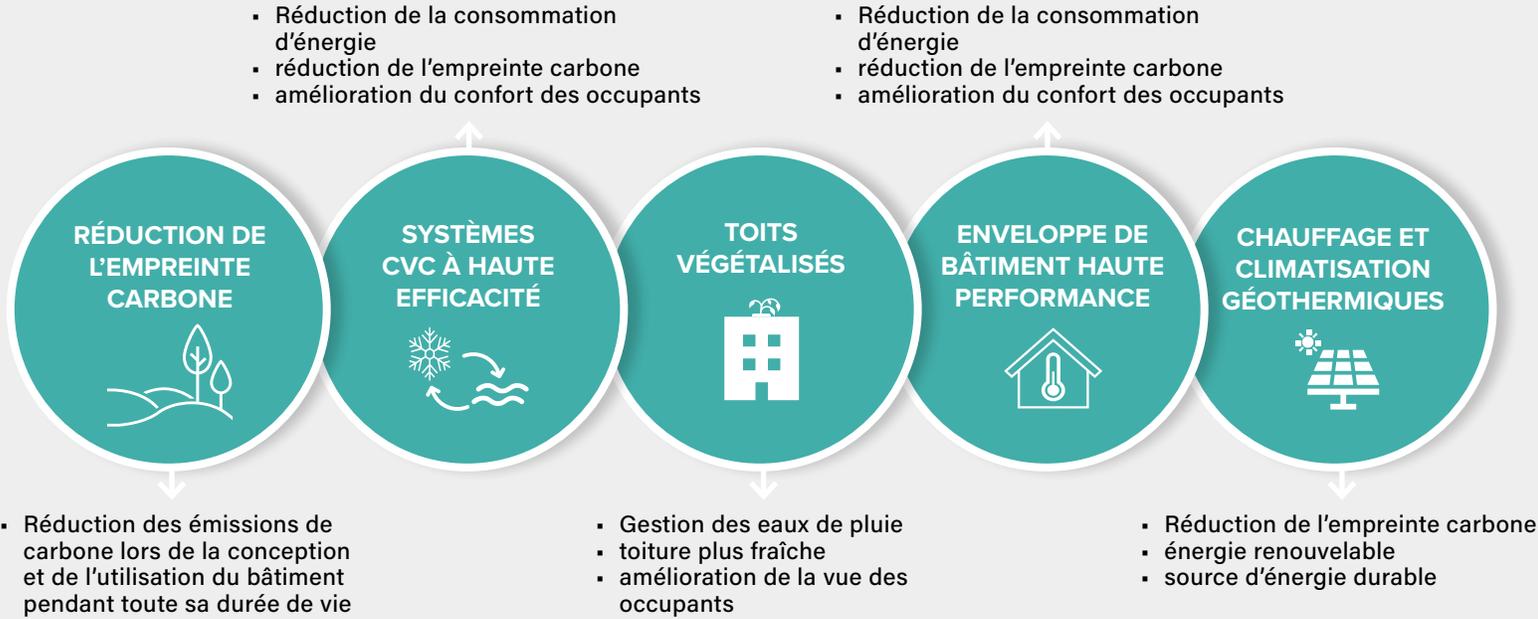
ÉTUDE DE CAS :



CONCEPTION ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR L'AVENIR

Le Canada connaît une grave pénurie de logements sur l'ensemble de son territoire. Vestcor est fière de s'associer à des promoteurs dans plusieurs villes pour construire des logements zéro émission de qualité qui sont également économiquement viables. Parmi ces initiatives, on retrouve notre projet locatif multifamilial au 77 East à Oakville, en Ontario.

Vestcor s'associe à Podium Developments pour construire 244 logements de haute qualité qui seront conçus pour un monde à plus faibles émissions de carbone et ne nécessiteront pas de rénovations coûteuses plus tard. Les travaux de construction débuteront au cours de l'été 2024 et les premiers occupants devraient s'installer en 2027.



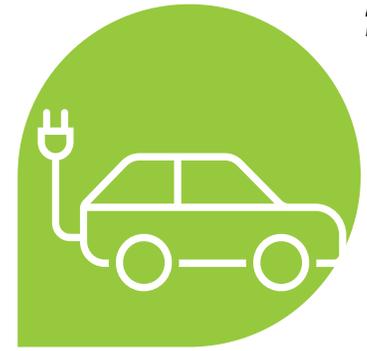
Dessin conceptuel

En plus des informations reçues des partenaires mentionnés plus haut, nous avons également accès à plusieurs sources de données ESG spécialisées provenant de multiples fournisseurs pour compléter nos propres vérifications dans le cadre de la gestion et du suivi des portefeuilles de même que pour éclairer nos décisions de placement.



ÉTUDE DE CAS :

INVESTIR DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Vestcor a investi dans Central European Renewable Investments (« CERI ») en 2020 aux côtés de son partenaire abrdn Core Infrastructure. CERI gère un portefeuille de parcs solaires photovoltaïques de 385 MW en Pologne. Le portefeuille de CERI est réparti sur l'ensemble du territoire polonais, avec une concentration dans l'ouest et le nord-est du pays. CERI est reconnu sur le marché comme l'un des plus grands portefeuilles d'actifs photovoltaïques opérationnels en Pologne.

L'approvisionnement en électricité de la Pologne est traditionnellement très dépendant d'énergies émettrices de carbone. CERI contribue de manière importante à la décarbonisation de l'approvisionnement en électricité de la Pologne. La production d'électricité renouvelable de CERI en 2023 a permis d'éviter 276 000 tonnes d'eCO₂ par rapport à l'intensité moyenne du réseau électrique polonais. Depuis 2020, le pays a ainsi pu éviter des émissions cumulées de plus de 900 000 tonnes d'eCO₂. Ces chiffres correspondent à l'impact du retrait de la circulation de 200 000 voitures à essence chaque année.



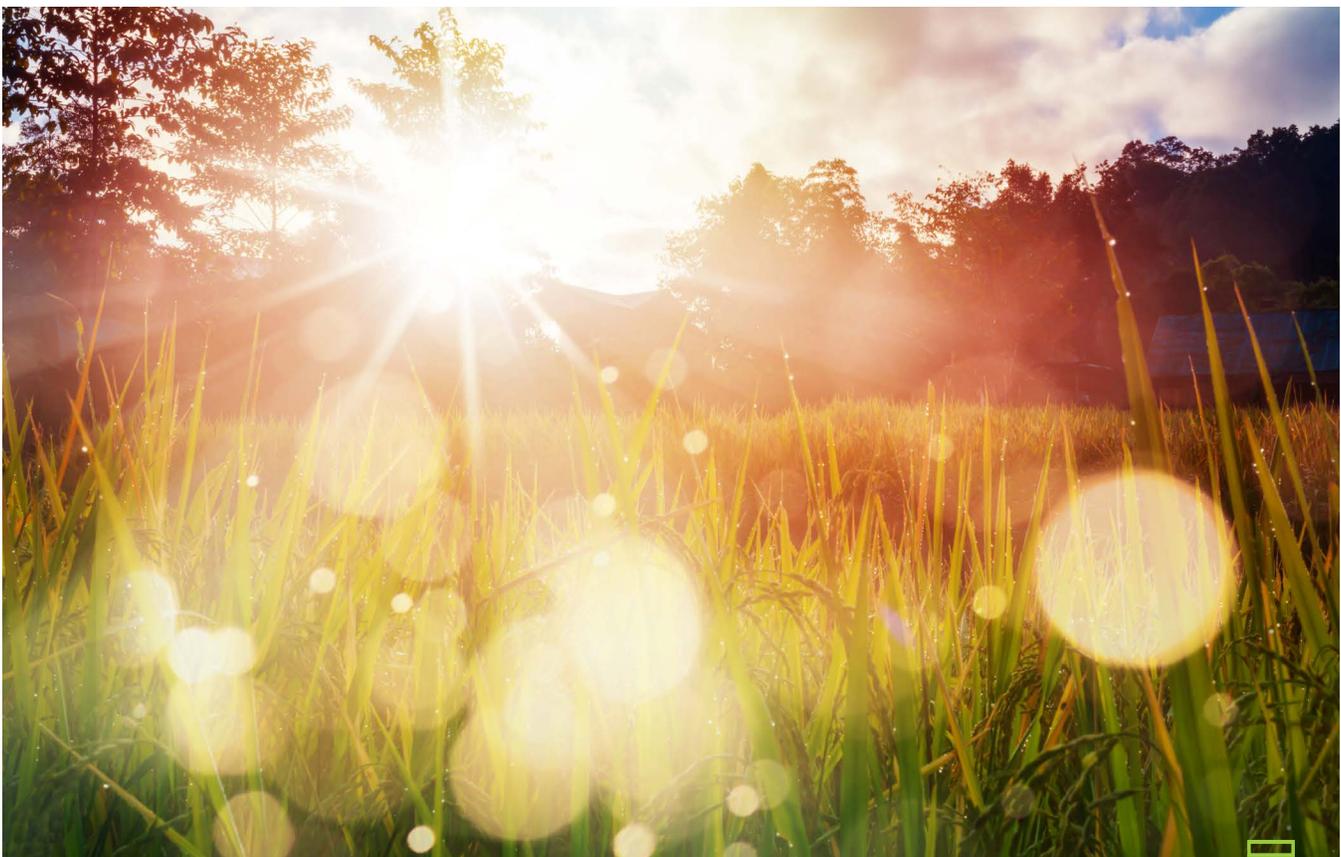


Vestcor dispose de trois équipes de placement internes axées sur les marchés publics qui se concentrent respectivement sur les portefeuilles de titres à revenu fixe, d'actions fondamentales et d'investissements quantitatifs.

Lorsque nous investissons dans une structure de placement externe, nous déléguons des décisions de placement à un gestionnaire de fonds. Dans ces cas, Vestcor n'a pas d'influence directe sur les décisions de placement, mais participe à la sélection du gestionnaire sous-jacent. Lorsque nous participons à la sélection de gestionnaires, nous recueillons des informations à leur sujet afin de nous assurer qu'ils utilisent une approche réfléchie et systématique pour intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions de placement et leurs processus de gestion des actifs. De plus en plus de gestionnaires de fonds adoptent des politiques ESG tenant compte des préoccupations mondiales sur les changements climatiques et des principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). Ces considérations sont des exemples de réflexions qui guident nos vérifications préalables des gestionnaires de fonds avant de nous engager dans un nouveau partenariat.

En revanche, en ce qui concerne les placements directs et les coinvestissements, nous conservons le pouvoir de décision sur les placements et utilisons cette capacité pour cibler des actifs qui non seulement fournissent des rendements ajustés au risque supérieurs, mais qui sont également alignés sur nos positions à long terme sur les enjeux climatiques et ESG.

En ce qui concerne les placements directs, notre équipe interne utilise son influence accrue sur la gestion des entreprises de notre portefeuille pour apporter des améliorations dans des domaines tels que la consommation d'énergie et d'eau. Une part importante de notre portefeuille de placements directs dans le secteur immobilier est composée d'actifs ayant obtenu les meilleures certifications d'efficacité énergétique, notamment les certifications BOMA et LEED.





INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU CLIMAT (CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GTIFCC)

Pour éviter un réchauffement climatique supérieur à 1,5 °C, les pays signataires des Accords de Paris sur le climat de 2015 (y compris le Canada) doivent réduire considérablement leurs émissions de carbone d'environ 45 % par rapport à 2010 avant 2030 pour ensuite se diriger vers un objectif zéro émission nette d'ici 2050. L'objectif zéro émission nette nécessite la collaboration active de tous les acteurs de l'économie mondiale.

Vestcor a publié son premier rapport (pour l'année 2021) aligné sur les principes du GTIFCC en septembre 2022 et son deuxième rapport aligné sur ces principes en octobre 2023 afin d'aider la direction et ses clients à suivre et gérer efficacement l'exposition aux risques des émissions de carbone et des changements climatiques au sein de leurs portefeuilles de placement. Nos lignes directrices et nos processus de gestion des placements exigent un accès à des informations cohérentes et opportunes sur ces risques et ces expositions pour que nos gestionnaires puissent investir dans des placements qui offriront à nos clients une valeur durable. Pour la troisième année consécutive, Vestcor a élaboré le rapport suivant (conforme aux principes du GTIFCC) pour notre portefeuille à la fin de l'année 2023.

Les lignes directrices et les normes relatives à la déclaration de l'empreinte carbone évoluent rapidement, de sorte que ce processus permet de graduellement disposer de méthodologies plus uniformes et de données de meilleure qualité. Nos indicateurs climatiques sont calculés au mieux de nos possibilités à partir des meilleures données dont nous disposons alors. Nos divulgations continueront à suivre l'évolution des normes d'établissement de bilans d'empreinte carbone.

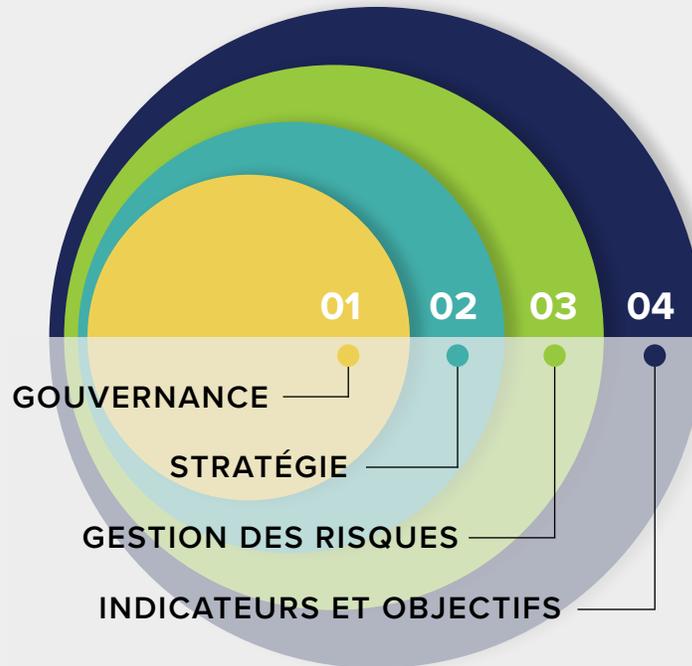
En 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a publié ses deux premiers ensembles de normes de déclaration de développement durable : IFRS S1 et IFRS S2. Ces nouvelles normes visent à consolider les normes de déclaration existantes, y compris le cadre du GTIFCC. Au Canada, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), qui collabore avec l'ISSB pour faire progresser l'adoption de normes de déclaration de développement durable au Canada, a pour objectif de finaliser ses propositions de normes pour la fin 2024.²

Pour le rapport de cette année, Vestcor continue de fournir des informations alignées sur les principes du GTIFCC en ce qui concerne ses activités de placement. En outre, nous avons pu élargir la portée de nos informations en incluant davantage d'actifs sous gestion dans les calculs de cette année. Notre méthode de calcul de l'empreinte carbone s'appuie sur les orientations du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour le calcul des émissions financées.

² Normes internationales d'information financière



ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DES RECOMMANDATIONS D'INFORMATION FINANCIÈRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Source : Recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, juin 2017

01 GOUVERNANCE

Gouvernance de l'organisation concernant les risques et les possibilités en relation avec le climat

02 STRATÉGIE

Les impacts réels et potentiels des risques et des possibilités des changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation

03 GESTION DES RISQUES

Processus utilisés par l'organisation pour définir, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques

04 INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les possibilités des changements climatiques



GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de Vestcor Inc., ses dirigeants et son comité interne de placement responsable ont tous un rôle de gouvernance actif dans notre stratégie climatique.

- Le conseil d'administration de Vestcor Inc. doit définir l'appétit général de l'entreprise pour le risque et comprendre à la fois les principaux risques auxquels notre entreprise est confrontée et les systèmes qui ont été mis en place pour atténuer et gérer ces risques, y compris ceux liés aux changements climatiques. Le conseil d'administration approuve les lignes directrices de Vestcor en matière d'investissement responsable (disponibles sur vestcor.org/lignesdirectrices). Le conseil d'administration est également informé des activités d'investissement responsable de Vestcor et approuve le rapport sur l'investissement responsable de Vestcor. Le comité de vérification du conseil d'administration est spécialement chargé d'assister le conseil d'administration dans sa surveillance de la gestion de ces risques, y compris la surveillance du risque climatique.
- La direction, de concert avec notre gestionnaire des risques, aide le conseil d'administration à coordonner ses activités de gestion des risques par le biais d'un **cadre de gestion des risques d'entreprise** approuvé par le conseil (disponible sur vestcor.org/aperçu). Les risques climatiques sont principalement surveillés sur une base régulière dans les catégories de risques de gouvernance, de réputation et de placement de ce cadre.
- Les clients de placement de Vestcor définissent leur politique et leurs objectifs de placement et Vestcor est responsable de la gestion de leurs placements. Les Lignes directrices d'investissement responsable sont utilisées par la direction dans l'exécution de ses responsabilités fiduciaires au nom des portefeuilles de placement des clients.
- Le comité d'investissement responsable de Vestcor (un groupe de travail interfonctionnel interne) est chargé d'examiner régulièrement les activités d'investissement responsable de l'organisation.



CADRE DE GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE :
vestcor.org/aperçu



STRATÉGIE

RISQUES ET POSSIBILITÉS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques présentent encore plusieurs risques et possibilités à court, moyen et long terme pour les portefeuilles de placement de nos clients.

Les risques climatiques comprennent à la fois les risques physiques (aigus et chroniques) et les risques de transition dans l'ensemble du portefeuille de placement. Des occasions uniques surgissent également dans le processus d'élaboration des stratégies de réduction des risques climatiques, notamment des possibilités de placement attrayantes relevées dans le processus de transition climatique ainsi que dans les domaines de l'engagement actif et de la promotion d'initiatives innovantes. Vestcor a une longue tradition de vigilance envers ce genre d'occasions dans le cadre de sa stratégie climatique, conformément à ses lignes directrices sur l'investissement responsable.



Des études de cas et de plus amples informations à ce sujet sont disponibles dans les sections « *Intégration dans les processus de gestion des placements* » et « *Engagement et collaboration* » de ce rapport.

ANALYSE DE SCÉNARIOS

Pour aider les organisations à renforcer leur résilience face aux changements climatiques, le GTIFCC recommande d'élaborer une stratégie climatique basée sur des analyses de scénarios.

Au cours des années précédentes, Vestcor a analysé ses placements de son champ d'application à travers des scénarios climatiques afin d'évaluer comment son portefeuille pourrait être impacté par les risques physiques et les risques de transition ainsi que bénéficier d'investissements dans les occasions apportées par une transition technologique à faible émission de carbone. Nous sommes actuellement en train d'élaborer une analyse de scénarios rigoureuse basée sur trois scénarios climatiques, y compris un scénario de 2 °C ou moins, et d'évaluer dans quelle mesure le portefeuille est aligné sur l'objectif de réchauffement des Accords de Paris. Les résultats de cette analyse seront utilisés pour mieux intégrer les considérations climatiques dans l'approche à long terme de Vestcor et pour mieux guider les stratégies climatiques de nos clients.





GESTION DES RISQUES

Vestcor adopte le modèle de gestion des risques des « trois lignes de défense », lequel est généralement considéré comme la pratique exemplaire de référence pour la gestion des risques dans les institutions financières.

01

Agissant en première ligne de défense, les équipes de placement et la direction de Vestcor sont les principaux responsables de la gestion des risques. Chacune recense, évalue et gère ses risques respectifs, y compris les risques climatiques, tout en exerçant ses fonctions de placement quotidiennes conformément aux politiques établies.

02

En deuxième ligne, Vestcor dispose d'une équipe indépendante de gestion des risques, qui surveille les politiques et les pratiques établies de gestion des risques, y compris les pratiques liées aux risques climatiques, et contrôle les activités relevant du cadre de gestion des risques d'entreprise, en plus de participer directement aux travaux du comité d'investissement responsable. Les risques climatiques sont intrinsèquement intégrés au cadre de gestion des risques d'entreprise dans les catégories des risques de gouvernance, de réputation et de placement. Les activités visées par ces risques font l'objet d'une surveillance continue et d'examens réguliers afin que les risques soient compris et cernés pour que des stratégies appropriées d'atténuation des risques soient mises en place au besoin.

03

En troisième ligne, l'équipe de vérification interne de Vestcor évalue de façon objective l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne chez Vestcor, y compris en fournissant une opinion indépendante sur les politiques et pratiques de gestion des risques susmentionnées.

Le comité d'investissement responsable se réunit au moins deux fois par année sous la direction du chef des placements pour examiner toutes les activités assujetties aux lignes directrices d'investissement responsable, notamment en exigeant à chaque équipe de placement un rapport résumant la façon dont les enjeux ESG ont été pris en compte dans la gestion des portefeuilles au cours de la période du rapport. Le comité examine aussi les sources de données ESG pour vérifier leur applicabilité au processus de gestion des placements en vigueur chez Vestcor et formuler des recommandations à la direction lorsque de nouveaux systèmes ou de nouvelles données sont nécessaires pour la mise en oeuvre et la gestion des lignes directrices d'investissement responsable.



L'équipe de direction de Vestcor s'assure que les diverses directives de gestion des risques approuvées par notre conseil d'administration sont correctement appliquées et que le personnel dispose de tous les systèmes et outils à cet effet. Ces équipes utilisent les informations ESG pour gérer efficacement les risques liés aux décisions de placement et aux processus de gestion de portefeuille. Au moins une fois par année, les équipes de placement internes (actions, titres à revenu fixe, marchés privés, placements quantitatifs et recherche appliquée) rendent compte au comité sur

l'investissement responsable de l'utilisation des informations ESG dans leurs activités de gestion. La section « *Intégration des informations ESG* » fournit des détails sur l'intégration dans les processus de gestion des placements.



La section « *Intégration des informations ESG* » fournit des détails sur l'intégration dans les processus de gestion des placements.

En ce qui concerne les relations et les partenariats externes, notre processus de vérification préalable à la sélection des gestionnaires externes s'intéresse notamment à l'approche du gestionnaire concernant les risques ESG/climatiques. La discussion sur les votes par procuration constitue un élément important du processus de vérification préalable ainsi que de la relation continue avec ces gestionnaires. Pour des détails sur la vérification de la politique de vote par procuration de nos gestionnaires externes, voir la section « *Activités entourant le vote par procuration* ».

Voilà trois ans que nous évaluons l'empreinte carbone de l'ensemble de nos fonds consolidés. Nous avons utilisé une approche ascendante dans ce projet dans le but de suivre notre empreinte carbone globale sur l'ensemble de notre portefeuille au fil du temps (notre méthode est décrite dans la section « *Remarques sur les mesures d'empreinte carbone* »).

Cette analyse nous aide à prendre des décisions pour gérer efficacement notre exposition future au risque climatique.



Pour des détails sur la vérification de la politique de vote par procuration de nos gestionnaires externes, voir la section « *Activités entourant le vote par procuration* ».



Notre méthode est décrite dans la section « *Remarques sur les mesures d'empreinte carbone* ».



CIBLES ET CALCULS D'EMPREINTE CARBONE POUR 2023

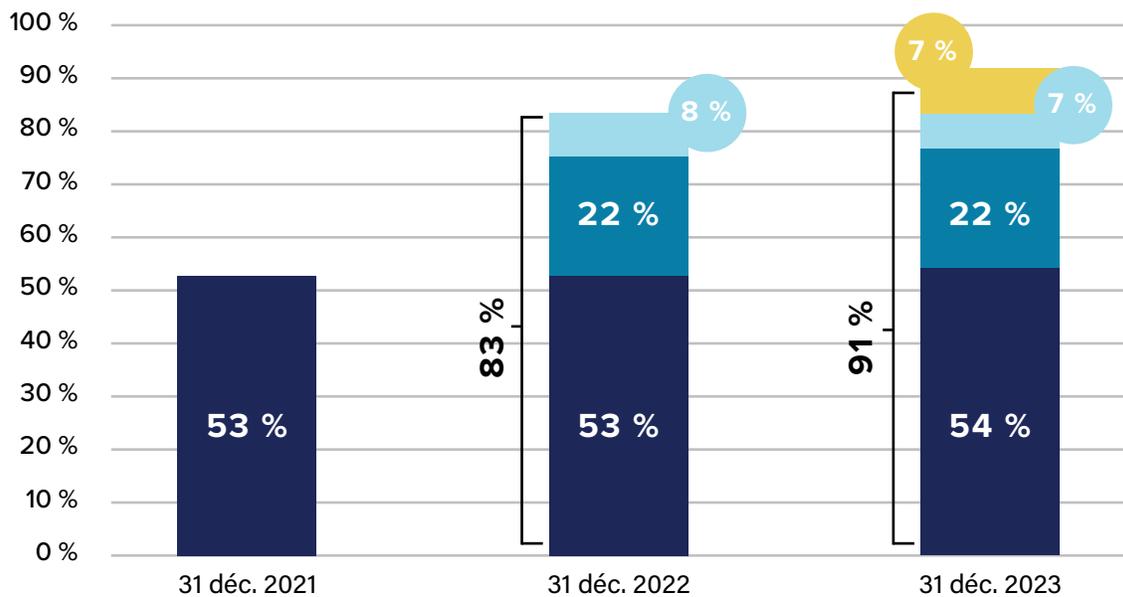
MÉTHODE DE CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE

Notre méthode de calcul de l'empreinte carbone demeure alignée sur les recommandations du GTIFCC. En outre, notre méthode s'appuie sur les orientations du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour le calcul des émissions financées. Les orientations et les meilleures pratiques de l'industrie en matière de méthodologie de calcul de l'empreinte carbone se sont développées rapidement, et nous nous attendons à ce que notre méthodologie continue d'évoluer au fil du temps, parallèlement à ces développements.



De plus amples détails sur notre méthode de calcul de l'empreinte carbone sont présentés dans l'annexe « *Remarques sur les mesures d'empreinte carbone* ».

COUVERTURE DE L'EMPREINTE CARBONE - % DU TOTAL DES ASG VESTCOR



- Actions publiques et obligations d'entreprises
- Actifs privés
- Obligations souveraines
- Obligations sous-souveraines

**Il est possible que les totaux ne concordent pas en raison des arrondis.*



Cette année, nous continuons à publier les calculs d'émissions totales financées (t eCO₂) et d'émissions de carbone financées (t eCO₂/M\$ de placement) pour les actions publiques (y compris tous les avoirs des portefeuilles en compte d'actions et autres titres assimilés), les obligations d'entreprises et les actifs privés, y compris l'immobilier, les infrastructures et le capital-investissement (tableau 1). Guidés par la norme PCAF, nous continuons à publier séparément les émissions de carbone associées aux placements en obligations souveraines (tableau 2). En outre, le champ d'application des déclarations s'est élargi pour inclure les calculs de carbone associés aux placements en obligations sous-souveraines (tableau 3). **Nous arrivons ainsi à un taux de couverture de l'empreinte carbone de 91 %.**

En ce qui concerne les portefeuilles du champ d'application, le calcul inclut également les émissions provenant d'actifs composites tels que les fonds négociés en bourse et les produits dérivés tels que les contrats à terme sur actions. Les obligations municipales et d'agences gouvernementales ne sont pas incluses dans la couverture globale de l'empreinte carbone en raison de la disponibilité limitée des données, de même que les portefeuilles d'actions en compte/à découvert en raison de l'absence de lignes directrices largement acceptées pour l'établissement de rapports sur cette catégorie d'actifs. En outre, les calculs ne comprennent pas, entre autres, les liquidités, les billets à court terme, les contrats de change et les bons de souscription d'actions.

Notre taux de couverture de l'empreinte carbone est de **91 %**



CALCULS D'EMPREINTE CARBONE 2023 :

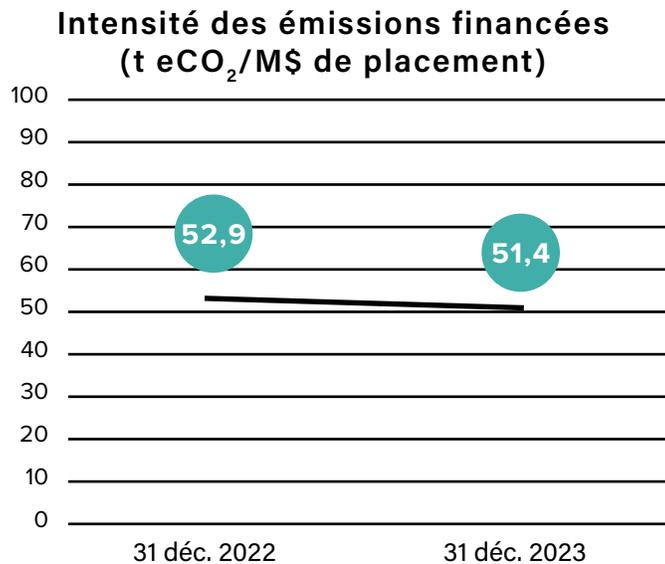
Notre intensité totale d'émissions financées est de 51,4 t eCO₂/M\$ de placement au 31 décembre 2023. Ce calcul couvre 76 % de nos placements totaux et comprend les actions publiques, les obligations d'entreprises et les actifs privés.

TABLEAU 1. CALCULS D'EMPREINTE CARBONE 2023

	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2023	% DE VARIATION
Intensité des émissions financées (tonnes eCO ₂ /M\$ de placement)	52,9	51,4	-2,8 %
Total des émissions financées (tonnes eCO ₂)	789,242	821,826	+4,1 %
Classes d'actifs couvertes	Actions publiques, obligations d'entreprises, actifs privés	Actions publiques, obligations d'entreprises, actifs privés	----

L'intensité des émissions financées a diminué, passant de 52,9 au 31 décembre 2022 à 51,4 au 31 décembre 2023. Les principaux facteurs à l'origine de cette diminution sont la baisse des émissions de carbone des entités détenues, selon le fournisseur de données ou selon les données directement déclarées, ainsi que l'effet d'une base plus élevée de la valeur marchande agrégée dans le dénominateur.

DIAGRAMME 2. INTENSITÉ DES ÉMISSIONS FINANCIÉES (ACTIONS PUBLIQUES, OBLIGATIONS D'ENTREPRISES ET ACTIFS PRIVÉS)





Guidés par la norme PCAF, nous rendons compte des émissions de carbone attribuables aux placements en obligations souveraines séparément de nos calculs de carbone pour l'ensemble des placements et nous rendons compte des émissions attribuables aux obligations sous-souveraines séparément des obligations souveraines.

TABLEAU 2. CALCULS D'EMPREINTE CARBONE POUR LES OBLIGATIONS SOUVERAINES (Y COMPRIS UTCATF)³

	31 DÉCEMBRE 2022 ⁴	31 DÉCEMBRE 2023
Intensité des émissions financées (tonnes eCO ₂ /M\$ de placement)	266	225
Total des émissions financées (tonnes eCO ₂)	410 226	330 999
% ASG couverts	8 %	7 %

TABLEAU 3. CALCULS D'EMPREINTE CARBONE POUR LES OBLIGATIONS SOUS-SOUVERAINES (Y COMPRIS UTCATF)⁵

	31 DÉCEMBRE 2023
Intensité des émissions financées (tonnes eCO ₂ /M\$ de placement)	219
Total des émissions financées (tonnes eCO ₂)	336 160
% ASG couverts	7 %

CIBLES

C'est la troisième année que nous publions nos indicateurs climatiques sur la base des recommandations du GTIFCC. Cette analyse nous fournit, ainsi qu'à nos clients, des paramètres mesurables de suivi des progrès du portefeuille concernant la réduction des changements climatiques. Par le biais de discussions et de consultations avec nos clients, nous continuons à intégrer dans nos processus les besoins particuliers de ces derniers quant aux stratégies de divulgation et de gestion des risques climatiques.

Bien que les lignes directrices et les normes de déclaration d'empreinte carbone continuent d'évoluer rapidement, Vestcor s'engage à respecter les pratiques exemplaires et les lignes directrices disponibles. Vestcor s'engage également à faire preuve de transparence sur son parcours climatique et à user de son influence pour soutenir l'objectif mondial de transition vers la carboneutralité à l'horizon 2050. Nos processus et lignes directrices de gestion des placements et des risques nous guident pour continuer à investir dans des placements qui apporteront à nos clients une valeur durable à long terme.

^{3,5} Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

⁴ Voir les « Remarques sur les calculs d'empreinte carbone » pour la méthode de calcul à la fin de l'année 2022.



REMARQUES SUR LES CALCULS D'EMPREINTE CARBONE

01 DONNÉES D'EMPREINTE CARBONE

La majeure partie de nos calculs d'empreinte carbone utilise les données d'empreinte carbone de Morgan Stanley Capital International (MSCI), ce qui signifie que les données d'émission sont collectées par MSCI à partir des rapports et des déclarations publiques des entreprises. Lorsque les données sur les émissions ne sont pas publiées, MSCI fournit des estimations basées sur ses modèles internes. Lorsque MSCI ne dispose pas de données, une méthode d'estimation est appliquée, basée principalement sur les émissions moyennes des sous-secteurs de la classification GICS. Pour les placements privés dans l'immobilier et les infrastructures, les données sur les émissions proviennent principalement des déclarations des entreprises. Pour le capital-investissement, les émissions sont estimées à l'aide d'indicateurs publics établis principalement sur la base des émissions moyennes des sous-secteurs de la classification GICS. Parmi tous les placements pris en compte dans le calcul de l'empreinte carbone de cette année, 73 % des données relatives aux émissions proviennent de déclarations directes des entreprises ou des gouvernements et 27 % sont estimées par MSCI ou Vestcor. Les données sur les émissions utilisées dans les calculs proviennent des données les plus récentes disponibles au moment des analyses.

73 % des données relatives aux émissions proviennent de déclarations directes des entreprises ou des gouvernements

27 % sont estimées par MSCI ou Vestcor.



Veillez noter que les variations des mesures de carbone ne sont pas seulement attribuables aux variations des émissions des entités détenues, mais sont également sensibles aux variations d'autres paramètres tels que les variations de la valeur marchande du portefeuille et les variations du taux de change utilisé pour convertir les placements en devises étrangères en mesures basées sur le dollar canadien.

02 Toutes les valeurs indiquées sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le taux de change appliqué est celui du 31 décembre 2023.

03 Nos indicateurs climatiques comprennent les émissions de gaz à effet de serre (GES) des catégories 1 et 2 pour les actions publiques, les obligations d'entreprise et les actifs privés. Les émissions de catégorie 1 sont des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par une entreprise et les émissions de catégorie 2 sont des émissions indirectes de GES associées à l'achat d'électricité, consommée par l'entreprise.



04 Les calculs d’empreinte carbone publiés pour les obligations souveraines et sous-souveraines dans les tableaux 2 et 3 concernent les émissions de catégorie 1 en utilisant la méthode de production recommandée par le PCAF, y compris l’utilisation des terres, changement d’affectation des terres et foresterie (UTCATF). Conformément aux recommandations du PCAF, nous présentons ici des mesures supplémentaires pour les obligations souveraines et sous-souveraines excluant l’UTCATF :

31 DÉCEMBRE 2023	OBLIGATIONS SOUVERAINES	OBLIGATIONS SOUS-SOUVERAINES
Intensité des émissions financées (tonnes eCO₂/M\$ de placement) sauf UTCATF	230	213
Total des émissions financées (tonnes eCO₂) sauf UTCATF	339 310	326 213

05 ASG en catégorie pour le 31 décembre 2023

ASG POUR CALCULS D’EMPREINTE CARBONE (MILLIONS \$CA)	31 DÉCEMBRE 2023
Actions publiques et obligations d’entreprises	11 276
Actifs privés	4 707
Obligations souveraines et obligations sous-souveraines	3 017
Total des ASG en catégorie pour les calculs d’empreinte carbone	19 001
Actifs sous gestion (ASG) totaux de Vestcor	20 939

Au total, les placements inclus dans ces analyses représentaient environ 91 % des actifs sous gestion de Vestcor au 31 décembre 2023. Il est possible que des totaux ne concordent pas en raison des arrondis.

06 Les années précédentes, nous avons présenté l’intensité en carbone moyenne pondérée (ICMP) pour la partie de notre portefeuille constituée d’actions et d’obligations d’entreprises. L’indicateur ICMP ne peut pas être appliqué aux obligations souveraines et sous-souveraines en raison de son attribution basée sur les revenus. L’indicateur ICMP ne peut pas être utilisé pour les actifs privés en raison de l’accès limité aux données des entreprises. Nous continuerons à mesurer l’indicateur ICMP, mais pour cette année et à l’avenir, nous prévoyons de présenter les émissions totales de carbone financées (tonnes eCO₂) et l’intensité des émissions de carbone financées (tonnes eCO₂/M\$ de placement). Ces indicateurs s’alignent mieux sur les normes du PCAF tout en nous permettant de présenter des calculs cohérents pour un plus grand nombre de catégories d’actifs couvrant une plus grande proportion d’actifs sous gestion.

**Total des émissions de carbone financées (tonnes eCO₂)**

Cet indicateur mesure l'impact climatique en tant qu'émissions de carbone dont le portefeuille est responsable par son financement total des entreprises concernées (actions et obligations de l'entreprise). Le total des émissions de chaque émetteur comprend ses émissions de GES de catégorie 1 et de catégorie 2. Le total des émissions financées du portefeuille est calculé en additionnant les émissions de chaque émetteur, pondérées par les avoirs du portefeuille en actions et obligations de l'émetteur, puis exprimé en pourcentage de la valeur propre de l'émetteur (y compris les liquidités).

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de l'émetteur incl. liquidités}_i} \times \text{émissions de GES de la portée 1 et de la portée 2 de l'émetteur}_i \right)$$

Émissions financées (tonnes eCO₂/M\$ en placements)

Cet indicateur mesure l'impact climatique normalisé du portefeuille en termes d'émissions de carbone dont un investisseur est responsable en raison de son financement total, par million de dollars investi.

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de l'émetteur incl. liquidités}_i} \times \text{émissions de GES de la portée 1 et de la portée 2 de l'émetteur}_i \right)}{\text{valeur actuelle du portefeuille (M\$)}}$$

Intensité des émissions de carbone financées par les obligations souveraines (calcul en fin d'année 2023)

Les calculs de fin d'année 2023 sont révisés pour utiliser le PIB de l'émetteur souverain ajusté à la PPA (au lieu du PIB utilisé dans le calcul 2022) dans le dénominateur afin de mieux respecter les recommandations du PCAF.

La part des émissions souveraines totales d'un pays attribuable à un investisseur est proportionnelle à l'exposition de l'investisseur aux obligations souveraines, exprimée en pourcentage du PIB du pays ajusté à la parité du pouvoir d'achat (PPA).

$$\sum_n^i \left(\text{valeur actuelle de l'investissement}_i \times \frac{\text{émissions de GES de l'émetteur souverain}_i}{\text{GDP en M\$ de l'émetteur souverain avec ajustement PPA}_i} \right)$$

Intensité des émissions de carbone financées par les obligations souveraines (calcul en fin d'année 2022)

La part des émissions souveraines totales d'un pays attribuable à un investisseur est proportionnelle à l'exposition de l'investisseur aux obligations souveraines, exprimée en pourcentage du PIB du pays.

$$\sum_n^i \left(\text{valeur actuelle de l'investissement}_i \times \frac{\text{émissions de GES de l'émetteur souverain}_i}{\text{GDP en M\$ de l'émetteur souverain}_i} \right)$$



COMMUNICATION REQUISE :

Le présent document a été élaboré à partir d'informations provenant de MSCI ESG Research LLC, de ses sociétés affiliées ou d'autres fournisseurs d'information. Bien que les fournisseurs d'information de Vestcor Inc., y compris, sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « entités ESG »), obtiennent des informations (les « informations ») auprès de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des entités ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et l'exhaustivité des données qu'il contient et toutes rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite s'y rapportant, y compris les garanties de qualité marchande et de convenance à un usage quelconque. Ces informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne et ne doivent pas être reproduites ou rediffusées, sous quelque forme que ce soit, ni être utilisées comme base ou composante de tout instrument ou produit financier ou indice. En outre, aucune des informations ne peut en soi servir à des décisions d'achat ou de vente de titres ou à la détermination d'un moment approprié d'achat ou de vente. Les entités ESG réfutent toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission dans les données du présent document ainsi que toute responsabilité en cas de dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris les pertes de profits), même si elles ont été informées de la possibilité de tels dommages.

VESTCOR



140, rue Carleton
bureau 400
Fredericton, N.-B. E3B 3T4

(506) 453-2296
Vestcor.org